

*Livret d'accueil*  
*Multi Accueil*  
*« Les Écureuils »*



8 Place du Général de Gaulle

69330 Jonage

04 78 31 13 41

06 69 13 13 46

[multi-accueil@jonage.fr](mailto:multi-accueil@jonage.fr)

# Présentation de l'EAJE

L'EAJE « Les écureuils » accueille 30 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans répartis dans 2 sections:

- Les « petits » : 13 enfants âgés de 10 semaines à 18 mois environ
- Les « grands »: 17 enfants âgés de 18 mois à 3 ans (4 ans les mercredis et les vacances scolaires)

Cet agrément est modulé à 15 enfants de 7h30 et 8h30 et de 17h30 à 18h30.



# Présentation de l'équipe

L'équipe est constituée de 13 personnes de formations diverses. Chaque professionnel apporte des compétences et des qualités différentes et complémentaires pour assurer un accueil de qualité aux enfants.

Une directrice  
éducatrice de Jeunes  
Enfants et une  
infirmière adjointe

Deux agents pour la  
restauration et  
l'entretien des locaux

Quatre auxiliaires de  
puériculture et une  
apprentie

Quatre professionnelles  
titulaires du CAP Petite  
Enfance

Une éducatrice de  
jeunes enfants auprès  
des enfants

Un médecin, un  
éducateur sportif et  
une psychologue  
vacataires

# Une journée à la crèche

- De 7h30 à 9h: les enfants sont accueillis dans leur section, avec des jeux libres

- De 9h à 9h30: Temps chanson



- 9h30 : verre d'eau et présentation du repas

- De 9h30 à 10h45 : diverses activités sont proposées en petits groupes: jeux libres, activités manuelles, sensorielles ou motrices, jeux dans le jardin. Ou bien la sieste pour ceux qui en ont besoin !

- De 10h30 à 11h: les enfants vont aux toilettes et se lavent les mains

- De 11h à 11h15: Petit temps calme avant le repas

- De 11h à 12h30 chez les petits et de 11h15 à 12h chez les grands, c'est le temps du repas.

- À partir de 12h : les enfants se préparent pour la sieste: déshabillage, temps de change et de soin, jeux calmes

- À partir de 12h30: c'est le temps de la sieste

- Dès 14h: les enfants se lèvent de la sieste à leur rythme, temps de change et de soins, habillage, jeux calmes

- De 15h30 à 16h: c'est le temps du goûter

- De 16h à 18h15: les enfants retrouvent leurs familles, jeux libres ou jeux dans le jardin

# L'accueil

## **La période d'adaptation :**

Une période d'adaptation en présence des parents est vivement conseillée afin de permettre une meilleure intégration de l'enfant au sein du groupe. Cette période est progressive. Elle s'effectue sur plusieurs séances et pour des durées variables selon l'enfant.

Cette période d'adaptation est un moment important où l'on va apprendre à se connaître, à « construire nos repères ».

Nous vous recommandons d'apporter un objet à votre enfant qui lui rappelle la maison pour l'aider à vivre la transition maison - lieu d'accueil (doudou et tétine par exemple).

## **L'accueil au quotidien :**

Pour assurer une continuité éducative, les transmissions d'informations quotidiennes sont nécessaires pour accueillir votre enfant dans les meilleures conditions : son sommeil, ses repas, sa santé (état de votre enfant, administration de médicaments), sa soirée ou son week-end...

Pensez à nous informer de l'heure de départ et de l'identité de la personne qui viendra chercher votre enfant (âgée de plus de 18 ans). Ses coordonnées doivent figurer dans votre dossier et la personne doit présenter une pièce d'identité.

# Les repas

C'est aux parents de fournir le lait de leur enfant. Pour cela, merci d'indiquer à l'équipe lors de l'adaptation, le nom du lait, la quantité des biberons et leur fréquences. Nous vous demandons d'apporter également un **biberon** et une **tétine** qui restera au multi accueil. Nous ne fournissons pas d'eau minérale, vous pouvez en apporter si vous le souhaitez. Chaque bouteille ouverte pourra être conservée 24 heures au frais.

Pour le lait : soit vous pouvez nous apporter une boîte neuve, soit des dosettes.

Vous pouvez également apporter du **lait maternel** pour poursuivre l'allaitement, merci de nous demander le **protocole** le cas échéant.

Lorsque votre enfant débutera la diversification alimentaire, merci de nous tenir informées. Dès que votre enfant aura introduit **trois fois** un aliment, vous pourrez nous l'apporter afin que nous poursuivions l'évolution des repas. L'équipe vous remettra un document pour avoir un suivi des aliments introduits.

Vous pouvez opter pour des petits pots industriels ou « faits maison ». Ces derniers devront impérativement être transportés dans une glacière avec une **poche de froid, étiquetés** au nom de l'enfant en indiquant ce qu'il contient. L'équipe vous fournira le protocole pour le transport du panier repas..

Tout aliment chauffé et non consommé sera jeté. Tout aliment non chauffé pourra être conservé 24 heures au frais.

Une fois tous les aliments proposés introduits, nous pourrons fournir les repas livrés par la société « toque et sens ». La société propose deux repas : repas normal ou repas sans viande. Vous avez le choix. Les exigences alimentaires des parents ne peuvent être prises en compte que si elles ont fait l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé lié à des raisons médicales validées par le médecin de crèche.

Les menus sont disponibles à l'entrée de chaque section et sur notre site internet. Vous êtes responsables de nous indiquer si un repas ne convient pas à votre enfant, dans ce cas il faudra fournir un repas de substitution.

En cas d'allergie alimentaire, les parents devront fournir l'intégralité des repas. Les allergènes sont disponibles sur simple demande auprès de la directrice.

Pour fêter les anniversaires, les parents peuvent apporter un gâteau industriel ou confectionner un gâteau en assurant la traçabilité des denrées (nous demander la feuille). Les jus de pomme, orange et les « smarties » sont plus appréciés que les boissons chimiques ou gazeuses. Les bonbons sont interdits.

# La santé

Les enfant ne sont pas accueilli s'ils ont 39°C ou si leur état n'est pas compatible avec la collectivité

## Les vaccins obligatoires

- DT Polio: 2, 4, 11mois
- Pneumocoque: 2, 4, 11 mois
- Coqueluche, et l'haemophilus B : 2, 4, 11 mois
- Hépatite B : 2, 4, 11 mois
- Méningocoque: 5 et 12 mois
- ROR: 12, 16 mois

Tout retard de vaccination non justifié entrainera une exclusion temporaire

## Les maladies à éviction

- L'angine à streptocoque
- Covid positif ou cas contact
- La scarlatine
- La coqueluche
- L'hépatite A
- L'impétigo
- Les infections invasives à méningocoque
- Les oreillons
- La rougeole
- La tuberculose
- La gastro entérite à Escherichia coli entéro-hémorragique
- La gastro entérite à Shigella sonnei

Un certificat de non contagion est exigé au retour de l'enfant

## Les maladies dont un repos à domicile est vivement conseillé

- Varicelle
- Conjonctivite : retour possible avec traitement
- Bronchiolite
- Gastro-entérite
- Muguet
- Angine
- Bronchite
- Grippe
- Otite
- Rhinopharyngite
- Roséole
- Gale
- Herpès
- Méningite virale

Un traitement peut être administré à la crèche à condition d'avoir une ordonnance valable et l'intégralité de l'antibiotique.

Les prises du matin et du soir sont donnés par les parents.

Une absence pour maladie est gratuite sous présentation d'un certificat médical. La date de retour indiquée par le médecin est stricte et non négociable

La structure se réserve le droit de refuser votre enfant si son état est incompatible avec la collectivité

Un Projet D'accueil Individualisé doit être rédigé par le médecin de la structure en cas de maladie chronique, allergie ou handicap

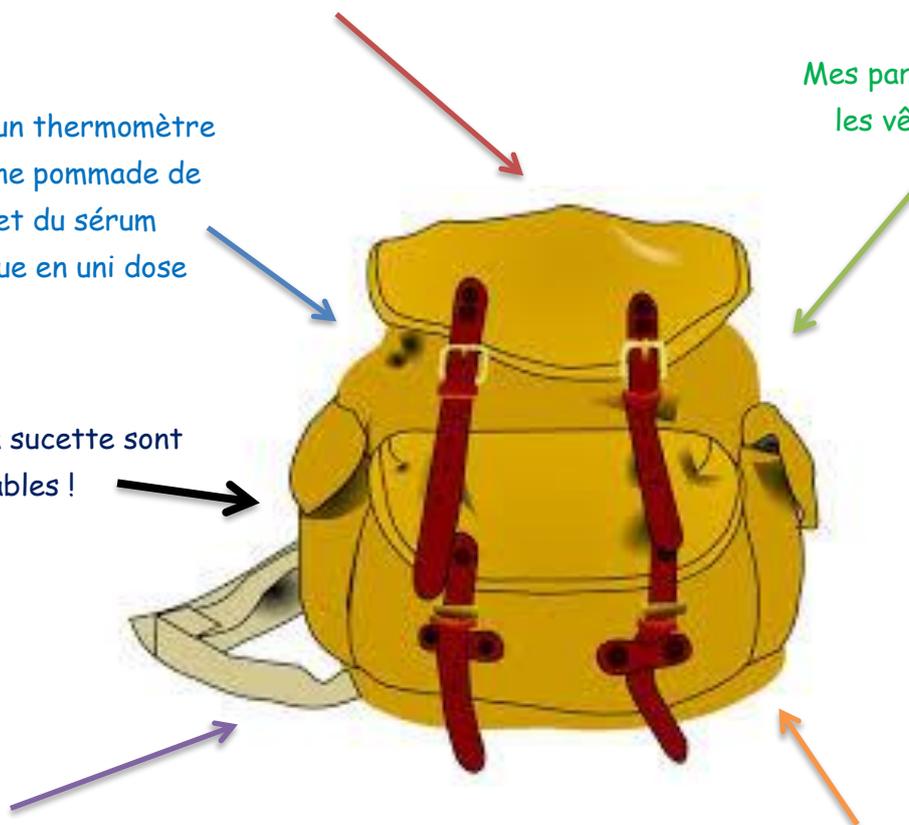
# Le casier de votre enfant

J'ai besoin de vêtements de rechange adaptés à ma taille et à la saison : body, culotte, chaussettes, t-shirts, pantalon

J'ai besoin d'un thermomètre individuel, une pommade de changes et du sérum physiologique en uni dose

Mes parents lavent et ramènent les vêtements qui m'ont été prêtés

Mon doudou et ma sucette sont indispensables !



J'ai besoin d'une casquette et d'un tube de crème solaire en été, d'un bonnet en hiver.

Je peux apporter un bas de pyjama ou une turbulette de la maison pour la sieste.



Mes parents marquent mes affaires à mon nom. À défaut la structure décline toute responsabilité en cas de perte.

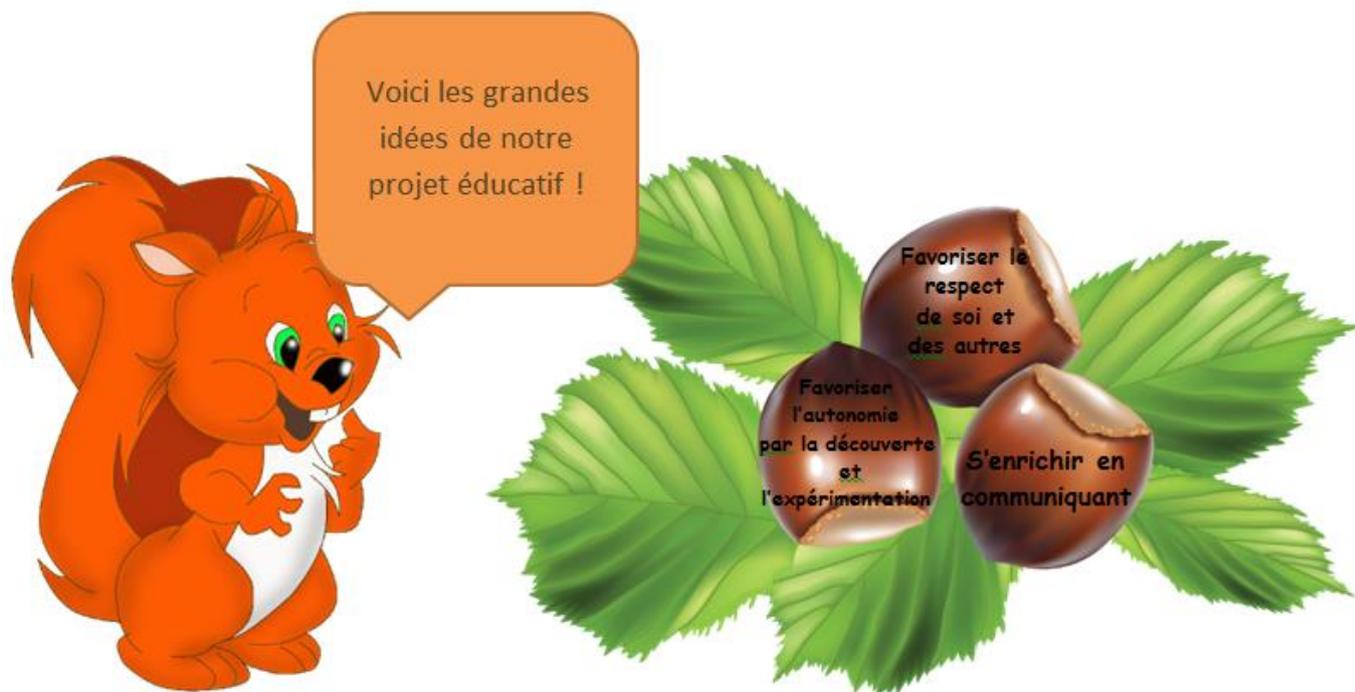


Les couches de la marque « pommette » sont fournies par la crèche. Mes parents peuvent apporter une autre marque



Par mesure de sécurité, le port de bijoux ou accessoires est interdit à la crèche

# Le projet éducatif



Vous pouvez retrouver l'intégralité de notre projet éducatif et de notre projet pédagogique sur notre site internet !

Votre identifiant : votre adresse mail

Mot de passe : autophoto

# La participation familiale

Le tarif horaire est calculé grâce aux revenus du ménage sur l'avis d'imposition N-1 sur les ressources N-2.

Ces revenus sont consultables par la directrice, directement sur CDAP, site professionnel de la CAF. En cas d'opposition à cette consultation, le tarif plafond sera automatiquement appliqué.



L'actualisation des ressources est réalisée en Janvier et à chaque changement de situations familiales ou professionnelles. La famille se doit d'indiquer ces changements. Un contrôle aléatoire des dossiers est effectué chaque mois par la directrice. En cas de non déclaration, une exclusion temporaire de l'enfant peut être prononcée.

Le tarif horaire est calculé en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge.

A chaque début de mois, vous recevrez par mail la facture du mois échu. Cette facture est à régler en espèces, chèques, tickets CESU ou prélèvement automatique au service comptabilité de la mairie. Toute facture impayée peut entraîner une exclusion de l'enfant.

# *Les principaux points du règlement intérieur.*

- Le port du masque et de sur chaussures est obligatoire.
  - Le téléphone doit être tenu en silencieux.
  - Seules les professionnelles peuvent prendre les enfants en photo.
  - Le pointage de l'arrivée et du départ de l'enfant sur l'écran tactile est obligatoire.
  - Le petit déjeuner de l'enfant est pris dans la famille. L'enfant arrive propre et habillé pour la journée. Le repas du soir est pris à la maison.
  - Les enfants sont remis uniquement aux parents ou aux personnes de plus de 18 ans mandatées et munies d'une pièce d'identité ou présentées par la famille.
  - Les parents sont responsables de l'entretien du linge de leur enfant. Ils se doivent de fournir des vêtements de rechange marqués au nom de l'enfant.
  - Le personnel ne peut être tenu responsable de la perte de vêtements ou dégradation de vêtements.
- 
- Toute absence ou retard doit être signalée au plus tard deux heures après l'heure du contrat : la place peut être attribuée à un autre enfant sans consultation de la famille.
  - Les parents doivent notifier à la direction par mail ou écrit les dates de congés 1 semaine avant l'absence de l'enfant. En cas de non-respect de ce délai, les congés ne seront pas déduits du contrat.
  - Lorsqu'à la fermeture de la structure, les parents ne sont pas venus chercher l'enfant et si aucune personne mandatée par eux n'a pu être contactée, l'enfant est conduit à la gendarmerie.
- 
- Toute incivilité, manque de respect, violence, insultes ou harcèlement à l'égard de l'équipe, des enfants ou des familles accueillis est inadmissible.
  - Le port de signes religieux ostentatoires, de signes d'appartenance politique et le prosélytisme est interdit.

L'intégralité du règlement est disponible sur notre site internet

Tout manquement au règlement entraînera une exclusion de l'enfant